

Les Grands Domaines de Sillery

À qui le droit

La préservation des grands domaines de Sillery jusqu'à présent est un miracle d'histoire.

À l'époque de la nouvelle France, une grande partie de ces terres surplombant le fleuve appartenaient aux communautés religieuses dont les Jésuites et les Ursulines.

Après la Conquête, ils deviennent la propriété des marchands du bois et des constructeurs de navires qui les préservaient en tant que domaines paysagés où on cultivait des fleurs et des arbres exotiques, ainsi que des fraises, des ananas et des raisins.

Suite à cette période, les terres ont été réappropriés par d'autres communautés religieuses, dont les Augustines, les Sœurs de Jeanne d'Arc et les Sœurs de Jésus Marie, qui ont également préservé les terres pour les fins d'éducation et de la méditation.

Maintenant l'époque de ces communautés religieuses tire à son fin. Et aujourd'hui, on se trouve avec ces domaines extraordinaires qui ont été préservés par cette succession particulière de propriétaires qui les préservaient chaque pour leurs propres raisons.

Est-ce qu'on peut sérieusement proposer que ces domaines soient maintenant laissés à la lotissement par des développeurs immobiliers? Est-ce qu'on peut sérieusement dire que nous les citoyens de Québec, dans notre époque moderne, n'avons plus de raison de les préserver?

Saisissons donc cet occasion que l'histoire nous donne par les deux mains, rendons grâce à ce miracle d'histoire qui nous a legué ce trésor inouïe, et soyons la prochaine génération à les préserver pour nos héritiers.

Louisa Blair
Cynthia Patterson
Sarah Blair

Citoyennes de Québec